RECYCLAGE HABILITATION ELECTRIQUE BS BE

Objectifs de la formation :

- Acquérir les savoirs et savoir-faire en matière de prévention du risque électrique correspondant aux titres d'habilitation visés conformément à la norme NF C 18-510.
- Permettre au chef d'établissement de délivrer un titre d'habilitation électrique

Public : Toute personne chargée d'exploitation ou d'entretien appelée à effectuer des opérations simples, interventions de remplacement et de raccordement et/ou des manœuvres sur des installations électriques en Basse Tension

Pré-requis : Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler), maîtriser les bases fondamentales de l'électricité et connaître les techniques de remplacement et de raccordement

Lieu : A déterminer **Durée :** 1,5 jours soit 10h

Accessibilité des publics en situation d'handicap :

Peut être accompagné, aidé par un Partenaire CAP EMPLOI, ou association qui prendra en compte les contraintes liées au poste de travail et à la formation

Moyens et Méthodes pédagogiques :

Exposé, Echanges, Evaluation, Support stagiaire

Formateurs :

Importante connaissance théorique, et compétence pratique dans le domaine du risque électrique, Sens de la pédagogie

Contenu de la formation :

<u>Les notions de base</u>

- Réglementation en électricité
- Notions sur les grandeurs de base
- Dangers de l'électricité
- Zones à risque électrique
- Niveaux d'habilitation
- Moyens de protection
- Utilisation des matériels et outillages de sécurité
- Conduites à tenir en cas d'accident

<u>Intervention BT de remplacement et de raccordement et BE manœuvres – manœuvres en basse tension</u>

- Citer les limites de l'habilitation BS (autorisation et interdits, etc.)
- Nommer les informations à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique :
 - Identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires
 - Respecter les instructions données par le chargé d'exploitation électrique
 - Rendre compte de son activité

• Énoncer les fonctions et reconnaitre des matériels électriques des domaines de tension BT et TBT dans leur environnement

 - Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation

ASK Formation
Siège : 33 avenue Philippe Auguste 75011 PARIS
SASU au capital de 4000 € – RCS Paris N° 812 309 706 - APE 8559A
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 534 7575
auprès du Préfet de région Ile de France

- Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit :
 - Réaliser la mise hors tension pour son propre compte (pré-identification, séparation, condamnation)
 - Effectuer la vérification d'absence de tension
 - Réaliser la remise sous tension
- Lister les mesures de prévention à observer lors d'une intervention BT :
 - Délimiter et signaler la zone d'intervention BT
 - Respecter les règles et les instructions de sécurité
- Lister et connaitre le contenu des documents applicables dans le cadre des interventions BT élémentaires (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.)
- Énoncer la procédure de remplacement :
 - Préparer, organiser et mettre en œuvre les mesures de prévention lors d'une intervention BT de remplacement d'un fusible, d'une lampe ou d'un accessoire
- Énoncer la procédure de raccordement :
 - Préparer, organiser et mettre en œuvre les mesures de prévention lors d'une intervention BT de raccordement hors tension
 - Analyser les risques préalablement à chaque situation de travail
 - Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée
- Nommer les informations et documents à échanger ou à transmettre au chargé d'exploitation électrique ou au chargé de consignation :
 - Identifier le chargé d'exploitation électrique ou le chargé de consignation et échanger les informations nécessaires
 - Respecter les instructions données par le chargé d'exploitation électrique ou le chargé de consignation
 - Rendre compte de son activité
- Énoncer les instructions de sécurité spécifiques aux manœuvres
 - Respecter et faire respecter les instructions de sécurité
 - Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée

Evaluation :

L'évaluation des acquis est effectuée selon le référentiel de la NF C 18-510. Mesurer le degré de satisfaction et l'intérêt des participants et leur capacité à mettre en place le savoir et le savoir-faire acquis. Une attestation nominative est fournie à la fin du stage.
Un avis et un titre pré-rédigé sont adressés à l'employeur (durée de validité recommandée selon la NF C 18-510 : 3 ans)